

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : vendredi 31 octobre 2025 à 18h30
Convocation et ordre du jour du : 25 octobre 2025

Présents : M. Aurélien Dommangeat, maire, Mme Carole Parrein, M. Joël Dessein, Mme Véronique Clabaux, M. Maxime Sgard, M. Dominique Lorian, M. David Dubois, conseillers municipaux.

Absents non excusés : M. Philippe Piquet.

Absents excusés : Mme Marie Fasquel, M. Christophe Courby.

Procuration : Néant.

Assistance : Néant.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du 23 septembre 2025,
3. Délibération pour l'encaissement des chèques du 11 novembre,
4. Délibération pour le colis des ainés,
5. Délibération relative au conventionnement avec la CAF,
6. Délibération pour les créances douteuses,
7. Délibération relative au budget général,
8. Délibération pour la tranche 1 des travaux de l'église,
9. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

Approbation et ratification du compte-rendu du 23 septembre 2025

Le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2025 est approuvé et signé par les présents.

Délibération pour l'encaissement des chèques du 11 novembre

Dommangeat, maire, indique qu'à l'issue de la cérémonie du 11 novembre un repas en commun sera organisé. La participation au repas est offerte pour les habitants de plus de 65 ans, elle est de 35 € pour les autres habitants et de 10 € pour les moins de 12 ans. Les participations sont identiques à celles de 2024. Un traiteur fournira le plat, le fromage et le dessert. Les amuses-bouches et la soupe seront préparés par les bénévoles du conseil municipal et du comité des fêtes.

M. Dommangeat demande l'autorisation d'encaisser les chèques des participations au repas.

Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité des présents :

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Délibération pour le colis des ainés,

M. Dommaget, maire, rappelle qu'en 2024 le budget pour les colis des ainés était de

- 30 € pour les colis simples
- 45 € pour les colis doubles
- les employés communaux avaient eu le choix entre un colis double et un bon d'achat de 50 €

M. Dommaget propose de reconduire les mêmes éléments budgétaires en 2025.

Après délibération le conseil approuve cette proposition, à l'unanimité des présents

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Délibération relative au conventionnement avec la CAF

M. Dommaget, maire, informe le conseil de ce qui suit :

La CCPL va passer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la période 2026-2030.

Cette convention doit être ratifiée par chaque commune.

Monsieur Dommaget demande au conseil l'autorisation de signer les engagements de la commune relatifs à cette convention.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents donne son accord pour ces engagements.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération pour les créances douteuses

M. Dommaget, maire, informe le conseil que comme chaque année la Trésorerie demande l'inscription au budget d'une ligne pour tenir compte des éventuelles créances douteuses.

En 2024 un montant de 150 € avait été affecté à cette ligne budgétaire.

M. Dommaget propose de reconduire le même montant pour l'année 2025.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents, approuve ce montant.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération pour le budget général

M. Dommaget, maire, indique au conseil qu'en raison des prochaines élections municipales de mars 2026 le budget de 2026 ne sera sans doute pas voté avant le renouvellement du conseil municipal.

L'article L.1612-1 du CGCT précise : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale

peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Considérant que le budget de la commune ne sera pas voté en tout début d'année 2026, et compte tenu des opérations d'investissement en cours pour lesquelles des facturations pourraient intervenir, il est proposé au conseil de délibérer afin d'autoriser le Maire à utiliser cette procédure.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents, donne son accord pour ces engagements.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

M. Dommangeat, maire, demande au conseil l'inscription de deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Délibération pour la cession de trois terrains communaux

M. Dommangeat, maire, informe le conseil de la situation suivante concernant la vente des parcelles A14, A6 et A18 :

En complément de la délibération du conseil du 23 septembre 2025, voir le compte-rendu de réunion, point 4, il est nécessaire de mentionner l'identité des acquéreurs.

Il s'agit de Monsieur et Madame Legrand demeurant à Setques (62380)

M. Dommangeat, maire, demande au conseil de valider la cession des trois terrains en connaissance de cause.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents valide la cession des trois parcelles communales.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération relative aux projets d'investissement

M. Dommangeat, maire, indique au conseil que la situation de la commune au regard de l'entretien de la voirie commence à être satisfaisante, cependant il subsiste quelques tronçons qui nécessiteront prochainement des travaux de rénovation, notamment la portion de la rue du Calvaire entre la ferme Garénaux et la départementale 217.

M. Dommangeat demande au conseil l'autorisation d'inscrire la rénovation de cette voie communale au budget et d'engager les demandes de devis et de subventions y afférant.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents, autorise le maire à engager les démarches en vue de la rénovation de la voirie de la rue du Calvaire.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération pour la tranche 1 des travaux de l'église

M. Dommangeat, maire, présente l'avant-projet de la tranche 1 (AVP) au conseil.

Le montant de ces travaux s'élève à 742813,68 € HT soit 891376,41 € TTC.

L'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre a fait une proposition supplémentaire éventuelle (PSE) consistant à l'ajout d'un voutement en bois sous le clocher pour un montant d'environ 110 k€.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents

1. Approuve l'AVP
2. Refuse la PSE
3. Suggère d'ajouter l'électrification de la cloche au projet

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Questions diverses

Mme Parrein indique que les dons suivants ont été reçus pour la rénovation de l'église :

- | | |
|---|--------|
| 1. Fondation du patrimoine | 2709 € |
| 2. Urne de la ducasse (Commune de Clerques) | 104€ |
| 3. Loto du samedi (Comité des fêtes) | 590€ |
| 4. Loto du dimanche (Comité des fêtes) | 430 € |

M. Dubois signale que le projet d'Artagnan (Cap décarbonation) se poursuit. L'enquête publique est en cours.

M. Sgard indique qu'une réunion de l'association relative aux travaux de limitation des crues de la Hem est organisée par M. Philippe Dupont le 13 novembre à 18h00 à la Taverne du Semeur.

M. Dommanget indique que les travaux d'implantation des feux tricolores route de Licques ont commencé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 20h11.

Fait à Clerques le 4 novembre 2025.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques

